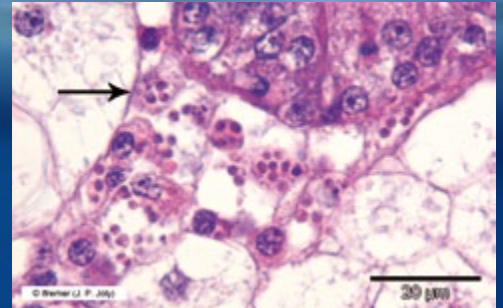


Le parasite protozoaire *Bonamia ostreae*

Bonamia ostreae est un parasite intracellulaire, constitué par une cellule unique, infectant principalement les cellules circulantes (les hémocytes : cellules du système immunitaire) des huîtres plates (*Ostrea edulis*). Il est responsable de la **bonamiose**. En France, la première détection de ce parasite (1979) a été associée à de **fortes mortalités d'huîtres plates** en Bretagne. Ce parasite peut être observé chez l'huître plate quel que soit son âge, y compris chez les larves et les huîtres âgées de moins d'un an ; néanmoins, les huîtres adultes sont les plus sensibles à cette maladie.

Des pics de prévalence* de la bonamiose sont parfois observés à la fin de l'hiver. **Le parasite se transmet directement** d'une huître à l'autre par l'intermédiaire de l'eau de mer.

*Prévalence d'une maladie (%) : nombre d'individus infectés (des huîtres plates, *Ostrea edulis*, par exemple) par rapport au nombre total d'individus examinés de cette même espèce, à un moment donné.



Le parasite *Bonamia ostreae* observé dans le manteau (le tissu conjonctif) d'une huître plate (*Ostrea edulis*).

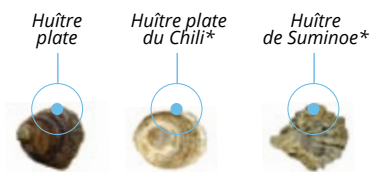
©Ifremer/J.-P. Joly

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE *BONAMIA OSTREAE*

détecté lors d'épisodes de mortalité de mollusques



QUELQUES ESPÈCES SENSIBLES



* non présente en Europe

MÉTHODES DE DIAGNOSTIC

Signes cliniques non spécifiques mais possibles lésions sur les branchies et les tissus cardiaques.

- Des coupes histologiques, effectuées en particulier dans les branchies et les tissus cardiaques de l'huître, sont observées en microscopie optique afin de vérifier la présence* de parasites du genre *Bonamia*.
- Il est ensuite possible d'identifier l'espèce (*B. ostreae*) par des techniques de biologie moléculaire : réaction de polymérisation en chaîne (PCR), et séquençage d'une partie de son génome.

*Le parasite peut être localisé plus facilement dans les tissus de l'hôte (l'huître) à l'aide de l'hybridation in situ (HIS).

Réglementation en santé animale

Application des dispositions réglementaires générales : **Arrêté du 4 novembre 2008** relatif aux conditions de police sanitaire applicables aux animaux et aux produits d'aquaculture et relatif à la prévention de certaines maladies chez les animaux aquatiques et aux mesures de lutte contre ces maladies.

MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
Directive 2006/88/CE (annexe IV, partie II)
UE

MALADIE À DÉCLARATION OBLIGATOIRE
Code sanitaire pour les animaux aquatiques (OIE, 2017).
Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques, chapitre 2.4.3 en anglais (OIE, 2017).

OIE : Organisation mondiale de la santé animale

Quelques dates

1979

France : forte mortalité d'huîtres plates associée à la détection de *Bonamia ostreae*.

1980

Extension de la maladie sur les côtes françaises et en Europe, baisse considérable de la production de l'huître plate.

1991

Statut de **maladie non exotique à déclaration obligatoire** (directive 1991/67/CE).